



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
29 décembre 2009
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Commission du commerce et du développement

**Réunion d'experts pluriannuelle sur les services, le développement
et le commerce: aspects réglementaires et institutionnels**

Deuxième session

Genève, 17-19 mars 2010

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1

Élection du Bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/4 Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels

3. Cette deuxième session de la réunion d'experts pluriannuelle est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième réunion directive, le 10 juillet 2008. Elle a pour objectif d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés et les pays ayant des besoins particuliers selon l'Accord d'Accra, ainsi que les pays en transition, à se doter de cadres réglementaires et institutionnels ainsi que de mécanismes de coopération pour renforcer leur secteur des services et son efficacité, sa compétitivité et sa capacité d'exportation (par. 94 b)).

4. Conformément à la décision du Conseil, cette session de la réunion d'experts pluriannuelle sera consacrée aux questions suivantes: a) tendances et principales caractéristiques des cadres réglementaires et institutionnels applicables aux services d'infrastructure, au développement et au commerce; b) efficacité et efficacie des cadres réglementaires et institutionnels, et leurs interactions avec les capacités de production, des objectifs non commerciaux, y compris les politiques d'accès universel, et la libéralisation du commerce; c) échange d'expériences et de meilleures pratiques concernant la formation de capital humain, et examen de cadres institutionnels et réglementaires à partir d'études de cas par secteur et par mode (y compris le mode 4) et d'examen des politiques suivies; d) mécanismes de coopération en matière de cadres institutionnels et réglementaires, y compris entre les secteurs privé et public et aux niveaux Sud-Sud et Nord-Sud; et e) accords commerciaux, cadres réglementaires et institutionnels et obstacles réglementaires aux exportations.

5. Des secteurs de services d'infrastructure plus dynamiques peuvent contribuer à la diversification économique et renforcer les capacités intérieures en matière d'offre et leur compétitivité, tout en offrant des perspectives en matière d'emploi, d'investissement et de commerce. Ils sont également essentiels pour le développement humain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, s'agissant en particulier de la réduction de la pauvreté. À sa première session, la réunion d'experts a souligné que, bien que ces dernières années, l'économie des services ait évolué pour se caractériser désormais par une participation et une concurrence accrues du secteur privé sur les marchés des services d'infrastructure, les gouvernements continuaient de jouer un rôle essentiel en tant que fournisseurs et régulateurs. Dans ce contexte, les participants ont insisté sur la responsabilité qu'avaient les gouvernements de mettre en place des cadres réglementaires et institutionnels efficaces pour corriger les imperfections du marché et assurer la réalisation d'objectifs nationaux fondamentaux, objectifs sociaux aussi bien qu'objectifs de développement. Il a été noté que les pays en développement avaient du mal à acquérir la capacité d'établir des réglementations efficaces, eu égard à la nature de plus en plus complexe des réglementations et compte tenu de leur manque de moyens financiers et humains et d'autres contraintes. L'adoption d'une approche graduelle de la mise en place de cadres réglementaires et institutionnels et de modèles réglementaires hybrides a été jugée importante pour garantir la viabilité du système réglementaire. En outre, en examinant les causes de l'actuelle crise financière – et les mesures à adopter pour y faire face –, de nombreux experts ont souligné la nécessité d'améliorer la réglementation pour empêcher une prise de risques excessive sur les marchés financiers.

6. S'appuyant sur les débats et les recommandations de la première session, la réunion d'experts à sa deuxième session s'efforcera de promouvoir une meilleure compréhension et connaissance des réglementations et des institutions dans le secteur des services d'infrastructure en étudiant la façon dont les pays font face aux nombreuses conditions

nécessaires pour stimuler le développement de ce secteur. Pour cela, les experts analyseront différentes politiques réglementaires et institutionnelles nationales et internationales, échangeront des expériences nationales et des exemples de meilleures pratiques et proposeront des options réglementaires pour garantir une contribution du secteur et du commerce des services au développement. Une attention particulière sera accordée aux services financiers et énergétiques eu égard aux difficultés spécifiques liées à l'actuelle crise économique et financière, aux impératifs de la lutte contre les changements climatiques et aux réformes réglementaires correspondantes.

7. Sur la base des expériences nationales, les participants examineront d'importantes questions transversales en matière de réforme réglementaire, les enseignements que l'on peut tirer d'échecs réglementaires, en particulier dans le contexte de l'actuelle crise financière, le recours à des mécanismes de coopération de la part des secteurs privé et public en matière de cadres institutionnels et réglementaires, ainsi que les meilleures pratiques pour le renforcement du capital humain, notamment dans le contexte du mode 4. Les experts s'attacheront à déterminer les moyens d'aider les décideurs et les régulateurs à améliorer leurs outils réglementaires et institutionnels et à réduire les risques d'échec, tout en répondant aux priorités de politique intérieure. Enfin, ils détermineront les domaines se prêtant à une poursuite des travaux de recherche et d'analyse, à la formation de consensus et à la facilitation d'une coopération réglementaire internationale, et à la mise en place de réseaux d'experts et d'établissements de recherche s'intéressant aux incidences sur le commerce et le développement des services d'infrastructure et des cadres réglementaires, directifs et institutionnels correspondants.

8. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger de brèves communications sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.3/5 Services, développement et commerce: aspects réglementaires et institutionnels
